

APPEL A PROJETS

DISPOSITIF

« RDE – RESEAU DIPLOME EMPLOI »

1 diplôme et 1 métier, c'est possible

Repérage des jeunes en échec scolaire ou déscolarisés

I - Contexte et enjeux de l'Appel à projets

La ville de Nice s'est engagée dans une nouvelle politique jeunesse, forte, innovante et ambitieuse en faveur de ses jeunes et de ses étudiants.

Elle envisage ainsi d'intensifier son action au service des jeunes en les accompagnants et en les soutenant tout au long de leurs cursus et parcours de vie, afin de leur permettre de s'émanciper en tant qu'individu, mais aussi de s'épanouir dans leur vie du quotidien, personnellement et professionnellement.

Dotée d'un Plan d'actions solidaire en faveur des jeunes et des étudiants, voté au Conseil municipal du 29 janvier 2021, la ville de Nice souhaite, plus que jamais, introduire une nouvelle dynamique autour de l'égalité des chances, en lançant un continuum d'accompagnement social par le dispositif « RDE – Réseau Diplôme Emploi ».

Ce projet intervient en renfort et en complément des démarches déjà initiées par l'Etat et la Région sur ce sujet, et a été élaboré à partir d'un constat simple. Certains jeunes sont confrontés à des situations d'échec scolaire et *in fine*, social et professionnel, par manque d'intérêt, de confiance et de croyance dans leur avenir, les institutions et leur chance de réussite.

De plus, les quartiers de la ville présentant le plus de difficultés sont parfois ceux où vivent le plus de jeunes et là où il y a le moins de jeunes diplômés.

La définition d'un parcours sécurisé depuis la fin du collège jusqu'à l'année Bac+ 3, via un accompagnement humain (tutorat, mentorat, parrainage) et une formation professionnalisante, pouvant s'étaler sur plusieurs années et aboutissant à un emploi garanti sous certaines conditions, cela permettra ainsi aux jeunes de s'investir pleinement, sans risque et aux parents d'être totalement rassurés et reconnaissants du rôle des différents acteurs publics et privés.

A terme, les jeunes ayant bénéficié de ce dispositif pourront ainsi devenir eux-mêmes des ambassadeurs et servir d'inspiration au sein des quartiers dont ils sont originaires.

Ce dispositif a une double vertu de cohésion sociale et d'inclusion scolaire, universitaire et sociétale.

Il s'agit de mettre en place un véritable contrat de confiance et d'avenir pour les jeunes de notre territoire en partenariat avec l'ensemble des forces vives locales et volontaires, comme le Rectorat et l'Université Côte d'Azur.

Ce projet d'accompagnement permettra aux jeunes de prendre connaissance des codes de l'entreprise, d'avoir des revenus tout au long de leurs études (stage rémunéré, apprentissage et/ou alternance), de réussir leur émancipation et d'arriver sur le marché du travail avec un CV fourni, des compétences solides et un savoir-être adapté.

L'ambition du continuum social est de réussir à épauler, guider et accompagner, d'ici 2025, 5000 jeunes.

Le présent Appel à projets représente **la première étape de mise en place de ce dispositif, lancé cette année à titre d'expérimentation sur Nice.**

Les axes de travail sont plus amplement ci-dessous précisés.

II- Objet de l'Appel à projets

L'objet du présent Appel à projets est **d'impulser des nouvelles méthodes d'intervention et de coordination** en vue de faciliter le repérage des jeunes en situation d'échec scolaire ou en décrochage et d'identifier les pratiques les plus convaincantes afin d'amener ce public ciblé vers la solution la plus appropriée à leur besoin.

L'axe d'intervention de l'Appel à projets est double :

- Repérage des jeunes en échec scolaire ou déscolarisés
- Accompagnement à l'orientation afin de les aider à opérer un choix dans leur parcours de vie professionnelle en fonction de leurs aptitudes et formations,

Concernant la dimension de repérage, les projets proposés dans le cadre du présent Appel à projets portent sur des démarches proactives et innovantes destinées à aller à la rencontre de la personne dans son environnement afin d'établir une vraie relation de proximité avec le jeune.

Afin d'identifier ces jeunes, il conviendra d'envisager toutes formes d'actions, d'initiatives ou de rencontres et mobiliser les partenaires et réseaux idoines.

A noter que la notion de confidentialité sera particulièrement mise en exergue afin de rassurer le jeune sur les craintes qu'il pourrait ressentir par rapport à sa situation ou à son état.

Par ailleurs, des modalités innovantes de mobilisation sont attendues dans le cadre de cet Appel à projets afin de les guider et de les orienter vers les acteurs ou les services susceptibles de leur proposer des solutions adaptées à leur profil.

III- Publics et périmètres cibles

A/ Public concerné :

Sont concernés par le présent Appel à projet tous les jeunes âgés de 16 ans à 25 ans, soit en situation d'échec scolaire, soit totalement sortis du circuit éducatif.

B/ Périmètre d'intervention de l'Appel à projets

L'Appel à projets aura comme périmètre d'intervention tous les quartiers de la ville de Nice.

Toutefois s'agissant pour cette année d'une expérimentation, le candidat retenu pourra proposer un territoire ou un périmètre plus restreint d'intervention.

IV - Critères d'éligibilité des projets attendus

NB : Sont exclues du présent Appel à projets, les opérations ayant pour objet principal :

- l'ingénierie de dispositif et l'assistance aux structures,
- la sensibilisation et l'information du public ciblé. En particulier, les actions de type « forum » ne seront pas retenues.

A/ Pourront candidater au présent Appel à projets :

- toute association (répondant au statut des associations loi 1901), présentant un objet et une utilité sociale en lien avec l'Appel à projets et bénéficiant déjà d'une solide expérience dans les relations avec les jeunes vulnérables et en difficulté, et avec les institutions dans le domaine du repérage et d'identification du public ciblé,
- un groupement d'associations (répondant au statut des associations loi 1901) souhaitant s'unir afin de travailler conjointement sur la réalisation de l'objet du présent Appel à projets,
- le candidat devra être ressortissant français ou de l'Union européenne et être à jour dans ses statuts et bilans.

B/ La sélection des projets s'opérera sur les critères suivants :

- le caractère innovant et interactif de la démarche ou des opérations proposées,
- la pertinence de la complémentarité de la méthodologie par rapport aux dispositifs déjà existants,
- les projets proposés devront, en outre, prévoir une phase de diagnostic individualisé adaptée au public pour cibler les attentes et les envies de la personne en fonction de ses projets, de sa situation et de son souhait d'évolution personnelle,
- la relation de proximité avec le public cible,
- l'intérêt pour l'association d'être déjà territorialement présente et active sur le périmètre requis,
- la qualité de l'organisation du projet ainsi que le potentiel de productivité,
- la cohérence entre les moyens alloués aux projets et les objectifs poursuivis. Les ressources allouées seront appréciées quantitativement et qualitativement par des indicateurs de réalisation,
- le lien avec un ou des partenaires institutionnels ou toute personne morale pouvant intervenir sur la thématique.

V-Modalités de financement et de versement de la subvention

Le présent Appel à projets sera financé par le versement d'une subvention municipale d'un montant de 30 000 € et fera l'objet d'une convention d'objectifs qui précisera les obligations des parties et ses modalités de règlement.

VI- Calendrier et modalités de réponse à l'appel à projets**A/ Calendrier de l'Appel à projets :**

- **Juin 2021** : lancement de l'Appel à projets
- **30 juin 2021** : date limite d'envoi des dossiers à la ville de Nice.
- **13 juillet 2021** : expertise de l'ensemble des dossiers et choix du/ des candidats retenus.
- **23 juillet 2021** : notification au lauréat ou au consortium lauréat
- **Septembre 2021** : début de la mission (durée 9 mois)
- **Novembre 2021** : point d'étape avec le/les candidats retenus
- **Juin 2022** : fin de la mission

A noter qu'un **Appel à projets pourra être relancé sur l'année 2022/2023** afin de venir **enrichir la démarche** qui sera entreprise la 1^{ère} année.

B/ Modalités de soumission du candidat :

La demande de subvention sera établie selon le modèle joint en annexe et doit être adressée par courrier postal avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante

Mairie de Nice
Direction de la Jeunesse, Vie Etudiante et Associative
5, rue de l'Hôtel de Ville - 06364 NICE CEDEX 4

Ou par mail à : direction.jeunesse@ville-nice.fr

⚠ Toute demande réceptionnée au-delà du 30 juin 2021 sera rejetée.

VII- Evaluation

Les actions devront faire l'objet d'une évaluation précise avec différents items tels que l'atteinte des objectifs fixés, le public visé, le nombre de jeunes concernés par âge, nombre de rencontres à organiser, des interventions, interactivité avec les jeunes, taux de satisfaction (enquête, débriefing, etc.) des jeunes, enseignants et entrepreneurs, la connexion en ligne, etc. Toutes les informations permettant d'évaluer l'action.

Celle-ci visera à :

- mesurer l'atteinte des objectifs fixés et l'impact de l'action sur le public,
- évaluer la complémentarité des différents dispositifs de repérage,
- éventuellement adapter l'action aux attentes du public,
- identifier les nouvelles pistes d'actions et élaborer des préconisations pour l'avenir.